

Ce projet controversé rayé par les juges fédéraux

AUBONNE La Municipalité avait refusé de délivrer un permis de construire pour un projet en plein cœur du bourg. Décision confirmée.

Les Aubonnois et Aubonnoises - mais également des associations de défense du patrimoine et du paysage - vont pouvoir pousser un gros souffle de soulagement. Le projet de créer un bâtiment de quatorze logements de huit niveaux en plein cœur du bourg historique ne pourra pas être réalisé. Le Tribunal fédéral (TF), dans un arrêt rendu le 4 avril, a rejeté le recours des porteurs de ce projet immobilier litigieux, situé près de la rue des Marchands. Ils contestaient une décision de la Municipalité d'Aubonne.

Le 25 mars 2021, l'exécutif aubonnois avait refusé d'octroyer le permis de construire aux promoteurs et propriétaires de la parcelle. Ces derniers avaient recouru auprès de la Cour de droit administratif et

public du Tribunal cantonal (CDAP). Après avoir procédé à une inspection locale, les juges cantonaux les avaient débouts le 18 novembre 2022.

Projet «disproportionné»

Les promoteurs immobiliers s'étaient ensuite adressés à la plus haute instance judiciaire de la Suisse. Les juges fédéraux ont confirmé la précédente décision et rejeté leur recours. Ils estiment, dans le sillage des juges cantonaux, que le bâtiment projeté, «de par sa volumétrie démesurée, ne s'intégrerait pas à l'environnement bâti, portant en outre atteinte à la silhouette du bourg historique et au caractère remarquable du secteur de la Vieille Ville d'Aubonne et de ses environs immédiats, inventoriés à l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en

Suisse (ISOS).»

«Nous sommes à l'évidence satisfaits de la récente décision du TF qui conforte celle de la CDAP, réagit le syndic d'Aubonne Yves Charrière. Elle va pleinement dans le sens de la commune. Nous estimions, notamment, que ce projet était disproportionné dans le secteur de la Vieille Ville où il faut avoir une cohérence dans le bâti.»

Soumise à enquête publique du 6 novembre au 7 décembre 2020, la construction projetée avait fait l'objet de 416 oppositions. De nombreux Aubonnois, mais aussi Patrimoine Suisse Vaud et la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, s'étaient érigés contre ce projet jugé pharaonique. **JOL**